



**Septembre/Octobre
2014
N° 68**

L'édito

1914-1918

Le sommaire

- ♦ *L'édito*
- ♦ *La vie communale*
 - Information mairie
 - Compte rendu du conseil municipal
 - Repas des aînés
 - Centre de loisirs
 - Incivilités
- ♦ *La vie associative*
 - Ar Vuhez An Amzer Gwechall : commémoration
 - Pouldergat sports : c'est reparti
 - Comité d'animation : un été tranquille
 - An Diharzierien: vingt ans déjà
 - Glaziked : place à l'avenir
- ♦ *Les Brèves*
 - Recensement
 - La benne à déchets verts
 - La gestion des déchets

Il y a juste 100 ans retentissait, en milieu d'après-midi, à travers tout le territoire le tocsin qui alerte les populations, annonçant la mobilisation générale. Le 1er août 1914 est ce jour qui a fait basculer l'Europe et le monde dans la grande guerre qui occupe encore une place essentielle dans la mémoire nationale malgré le temps qui l'éloigne de notre société. Les hommes de 21 à presque 40 ans sont appelés à quitter leur foyer pour se rendre sur les frontières de l'est.

Ils seront rejoints ensuite par des soldats de l'arrière, par toutes ces femmes mobilisées sur d'autres fronts, usines, hôpitaux, champs, écoles, pour que la France reste debout.

Commémorer ce 1er août 1914, c'est se souvenir de l'unité nationale de toutes les femmes et de tous les hommes de ce pays réunis au son du tocsin.

C'est célébrer la solidarité, celle des soldats qui se soutiennent mutuellement pour affronter l'horreur des tranchées et celle de l'arrière du front.

C'est se rappeler aussi que la république et ses valeurs ont su triompher de cette guerre.

C'est se souvenir enfin que de cette journée, l'une des plus sombres mais aussi l'une qui fit la France, est née l'impérieuse nécessité de pensée le monde et l'Europe sur les fondements du droit international et de les faire avancer sur le chemin de la paix et de la réconciliation.

Les Françaises et les français se sont mobilisés il y a 100 ans au rythme de la Marseillaise. Le temps a passé, mais aujourd'hui, au nom de ce 1er août 1914, nous avons le droit d'avoir de grandes ambitions pour la France et nous avons le devoir de préserver l'héritage de paix pour lequel « ceux de 14, nos aînés, sont tombés ».

Jean-Marc Mescam

Mairie de Pouldergat : Tél : 02 98 74 61 26 - télécopie : 02 98 74 64 12
Site : <http://www.pouldergat.fr> - Email : pouldergat.mairie@wanadoo.fr

La vie communale

Mairie de Pouldergat

Tél : 02 98 74 61 26 - **Fax:** 02 98 74 64 12.

Courriel : pouldergat.mairie@wanadoo.fr - **Site :** www.pouldergat.fr

Ouverture au public : du lundi au vendredi : 9 h 00 à 12 h00 et de 14 h 00 à 17 h 30.

La poste

Bureau de poste et services de courrier, établissement financier, banque - **Tél :** 02 98 74 61 26

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30.

♦ Compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014

Lotissement communal de Kroas hent Kerguelen : Convention avec ERDF « extension pour collectif »

C'est une convention qui confère à EDF les droits nécessaires à la réalisation d'une canalisation souterraine. Elle recevra la ligne HTA qui existe en aérien qui sera supprimée.

Après lecture de la convention par M. le Maire, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la convention de servitude.

Lotissement communal de Kroas hent Kerguelen : Convention avec le SDEF (syndicat départemental d'électricité) « maîtrise d'ouvrage déléguée »

Le projet d'extension des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunication pour le nouveau lotissement s'élève à 102 681, 69€ HT. Le financement du SDEF s'élève à 61 409,99€, la part de la commune à 41 271,70€.

Après présentation des devis et lecture de la convention de maîtrise d'œuvre par M. le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la convention de maîtrise d'œuvre.

Subventions de fonctionnement

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des propositions de la commission des finances et en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Glaziked Pouldregad : 1500 €, Pouldergat Sports : 1500 €, A.P.E école Yves RIOU : 3000 €, Poulde'geeks (association informatique) : 500 €, société de chasse « Ar Goulet » : 250 €, société de chasse « Le renard » : 250 €, FNACA : 220 €, chants de marins « Salicorne » : 220 €, comité de jumelage : 113 €, RER (réseau des écoles rurales) : 450 €, banque alimentaire du Finistère : 161 €.

Resto.du cœur : 120 €, croix d'or section Douarnenez : 50 €, radio Kerné : 50 €, rédadeg : 100 €. AFSEP : 30 €, association « Céline et Stéphane » (leucémie espoir) : 30 €, association des laryngectomisés et mutilés de la voix : 30 €, VMEH (visite malades hospitalisés) : 30 €, APF : 30 €, entraide cancer : 30 €.
CCAS : 2557€ - ULAMIR : engagements conventionnés : 38 122 €.

Restauration scolaire : Contrat de prestation de service

Suite à la consultation engagée, 3 entreprises ont proposé une offre. L'examen des offres a tenu compte de six critères : conformité au cahier des charges, qualité des produits, proximité, introduction d'éléments biologiques, provenance des produits, goût, prix.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la proposition de la commission des affaires scolaires décide, à l'unanimité, de retenir la société « Scolarest » comme prestataire de service pour la restauration scolaire.

Rappel : les tarifs des repas de cantine communale à compter du 1^{er} janvier 2014 sont les suivants :

- repas enfants maternelle et primaire : 2,80 €;
- enseignants, stagiaires : 4,85 € ;
- personnel de service affecté à la cantine : repas gratuit (avantage en nature).

Le prix unitaire du nouveau fournisseur étant identique à celui du précédent, les tarifs ne sont pas modifiés.

Rythmes scolaires : Mise en place de T.A.P

La réforme des rythmes scolaires est une obligation, par contre, la mise en place des T.A.P ne l'ait pas. Les communes ont toute liberté de les mettre en œuvre. La commune de Pouldergat a décidé d'opter pour leur mise en œuvre. Les familles ont la liberté d'inscrire leurs enfants ou pas. L'inscription aux activités, se fait par demi-trimestre, il n'est pas possible de rejoindre les T.A.P en cours de période. Le coût, chiffré selon les communes, se montent entre 150 et 300 € par enfant. Les activités peuvent être gratuites ou payantes facturées aux familles. Les T.A.P se dérouleront les lundis et jeudis de 15h00 à 16h30 et seront dispensés gratuitement.

Nouveaux horaires d'entrée et de sortie :

Lundi : 8 h 45 à 11 h 45 – 13 h 30 à 15 h 00
Mardi : 8h45 à 11h45 – 13h30 à 16h30
Mercredi : 9 h 00 à 12 h 00
Jeudi : 8 h 45 à 11 h 45 – 13 h 30 à 15 h 00
Vendredi : 8 h 45 à 11 h 45 – 13 h 30 à 16 h 30

Horaires de T.A.P :

Lundi : 15 h 00 à 16 h 30
Jeudi : 15 h 00 à 16 h 30

Garderie à partir de 7h15. Le mercredi, possibilité de 12h à 12h30 avec service gratuit.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité, pour l'application des T.A.P telle qu'elle a été définie.

Contrat unique d'insertion : Ecole Yves RIOU

Un premier contrat, d'une durée de un an, d'un emploi d'une durée hebdomadaire de 20 heures, affecté à l'école Yves RIOU a été décidé par le conseil municipal. Ce contrat a été renouvelé pour une durée de six mois jusqu'au 2/31/08/2014. Il est proposé de renouveler ce contrat pour une nouvelle durée de un an.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, la création d'un emploi à temps non complet, d'une durée de 20 heures, dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion » à compter du 1^{er} septembre 2014 et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

Frais d'écolage 2013-2014

Participation des communes de résidence des élèves extérieurs à la commune fréquentant l'école Yves RIOU. La participation s'élève à 66% du coût moyen par élève âgé de plus de 3 ans, soit pour l'année scolaire 2013-2014 un montant de 496, 57€ (752, 38 X 66%).

Le conseil municipal vote, à l'unanimité pour le montant des frais d'écolage.

Bibliothèque : Contrat de prestation de service ULAMIR

Un contrat de prestation de service pour l'animation, la gestion de la bibliothèque et le suivi du site internet de la commune est proposé au conseil municipal.

Après présentation du projet par M. le maire et délibération, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le contrat de prestation de service avec L'ULAMIR.

Commission communale des impôts directs

La commission comprend, le Maire ou son représentant, six commissaires titulaires et six suppléants. La désignation s'opère sur la base d'une liste de présentation de contribuables. La durée du mandat de ses membres est la même que celle des conseillers municipaux. La liste étant dressée en nombre double, elle proposera douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants.

Après présentation de la liste par M. Le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la liste des membres de la commission des impôts directs. La liste est consultable en mairie.

Lotissement de Kroas hent Kerguelen : Fixation du prix et des conditions de vente, affiliation au régime de TVA

Après avoir pris connaissance des différents dossiers, le conseil municipal, fixe le prix de vente à 35 € H.T le m², décide l'affiliation au régime réel normal de TVA, à échéance trimestrielle. Désigne Maître Yves-Marie POITEVIN, notaire à Douarnenez, pour la rédaction des actes de cession, donne mandat à M. le Maire pour la signature des actes à intervenir et l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

Les réservations s'effectueront auprès de Maître Yves-Marie POITEVIN, avec versement de 1000 € d'arrhes à la signature du compromis de vente.

Jean-Marc Mescam

♦ **Repas des aînés**

Monsieur le maire et les membres du C.C.A.S invitent les personnes de la commune de 70 ans et plus à participer au repas annuel des anciens. Il aura lieu, le dimanche 5 octobre 2014, à la salle « Ti An Holl » à partir de 12 h 30. Les inscriptions seront prises, dès à présent, à l'accueil de la mairie ou par téléphone au 02 98 74 61 26.

Andrée Hénaff

♦ **Centre de loisirs : attention aux changements**

Comme à chaque rentrée, l'Ulamir Centre Social du GOYEN renouvelle l'accueil des enfants (3 à 5 ans et 6 à 12 ans) à Pouldergat.

Horaires : La réforme des rythmes scolaires a imposé une réorganisation de ceux-ci. Ainsi, les enfants seront accueillis l'après-midi avec ou sans repas. Pour ce faire, une navette passera à l'école à 12H15 prendre les enfants sous conditions, bien entendu, qu'ils s'y soient inscrits. **Par contre, Les inscriptions sont dorénavant pratiquées à la demi-journée.**

Les horaires sont les suivants : 12H15 – 17H30 avec repas ou 13H30 – 17H30 sans repas. Nous vous proposons une possibilité de garderie GRATUITE jusqu'à 18H30.

Tarifs : Ils sont établis à la demi-journée selon le quotient familial. Ainsi, pour les habitants de Douarnenez Communauté, Gourlizon et Landudec, ce sont les suivants :

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	< à 915€	De 915 à 1165 €	> à 1166€
Carte 5 demi-journées sans repas	25,00 €	35,00 €	45,00 €
Carte 5 demi-journées avec repas	38,00 €	48,00 €	58,00 €
Carte 5 journées	45,00 €	60,00 €	70,00 €

Nous vous rappelons que ces tarifs incluent le goûter et les sorties. Cependant, l'adhésion à l'Ulamir est obligatoire et laissée à votre choix : individuelle (6€) ou familiale (15 €).

Modalités administratives : Ces cartes sont à retirer au siège social de l'Ulamir au 10 rue de l'Abbé Conan au bourg de Poullan les mardis, mercredis et vendredis de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 18H30 ou le samedi matin de 9H00 à 12H30 (hors vacances scolaires). Vous devez vous munir de votre N° d'allocataire CAF ou d'une attestation de quotient familial. Les demandes peuvent se faire par courrier et vous pouvez nous contacter au 02 98 74 27 71. De plus, les feuilles sont également disponibles dans votre mairie.

Attention : Si vous n'avez pas de carte, le règlement peut s'effectuer sur place aux tarifs suivants : la journée 17 €, la demi-journée sans repas 10 € et avec repas 13,50 €. **Toutefois, une inscription préalable est nécessaire, une semaine à l'avance, pour que votre enfant soit accepté. De même, les absences, non justifiées, seront facturées systématiquement.**

Programme : Pour tous, plastique fou le 3 septembre, sortie Bel Air le 17, les p'tits marmitons le 8 octobre. Pour les 3 à 5 ans : jeu de rondes le 10 septembre, mains-nimals le 24, jeux de relais le 1^{er} octobre et les crayons mangas le 15.

Pour les 6 à 12 ans : thèque le 10 septembre, sable coloré le 24, acrosport le 1^{er} octobre et arbres à bijoux le 15.

Toutes ces activités sont adaptées aux âges des enfants.

Dernier point : les inscriptions pour les vacances de la Toussaint auront lieu le mardi 30 septembre et pour les mercredis de novembre et décembre le mardi 14 octobre. Pour tout complément d'information. **Un seul numéro :** le 02 98 74 27 71 ou ulamir.poullan@wanadoo.fr

♦ **Éviter les incivilités : gage de propreté de la commune**

L'été est propice aux rencontres prolongées jusqu'à la tombée de la nuit et cela se comprend aisément. Cependant, il ne doit pas être source de salissement de la commune. Ainsi, l'organisation des fêtes a montré des dégâts légers certes mais toujours pénalisants : tentative de forçage d'une porte à la salle Ti An Holl, abri du Théâtre de Verdure cassé, filets lacérés au stade, vitre cassé à la maison de l'enfance, toit dégradé à la maison des jeunes, déchets (verres, bouteilles, paquets de cigarettes vides... laissés ça et là : place du bourg, terrain de football, à proximité des containers).

Ce qui est un comble car il suffit de les mettre dedans. C'est pourquoi, pour notre cadre de vie et par respect du travail des employés communaux, la municipalité recommande à tous d'utiliser au mieux les poubelles et d'éviter toute dégradation inutile et coûteuse.

Ronan Kervarec

La vie associative

♦ Ar Vuhez An Amzer Gwechall : commémoration de la guerre 1914-1918

Les habitants de Pouldavid et de Pouldergat étaient invités à participer au souvenir de l'appel à la mobilisation fait le 2/08/1914 par le maire de la commune de l'époque, Pierre Belbéoc'h du manoir de Lesneven aujourd'hui Keranna...Les cérémonies se sont déroulées le 27 juillet 2014 à Pouldavid et le 3 août à Pouldergat à l'issue des célébrations des pardons de saint Jacques et de saint Ergat.

M.Philippe PAUL, Sénateur maire de Douarnenez et M. Jean-Marc MESCAM, 1er adjoint au maire de Pouldergat ont lu chacun sur leur communs respective l'appel à la mobilisation en français, suivi par Henri LE BARS et Yves LE BERRE pour la lecture en Breton.

La FNACA bien représentée, a procédé au salut des drapeaux au monument aux morts, pour honorer le mémoire des soldats morts pour la France.

Ces deux cérémonies sont la première démarche de la commémoration de la guerre 14-18 qui sera suivie d'une exposition enrichie des documents et objets, archives familiales des habitants de Pouldergat et Pouldavid et des travaux de recherches entrepris par les bénévoles de l'association.

Prochain rendez-vous : 11 novembre 2014, Skoll Sant Anton, ouverture de l'exposition après les cérémonies du matin.

Dates et lieux de l'exposition : 1 novembre au 16 novembre, Skoll Sant Anton;
17 novembre au 28 novembre, Mairie de Pouldergat.

Henri Le Bars

♦ Pouldergat Sports : c'est reparti

Depuis mi août, les rouges et blancs ont entamé la saison 2014/2015. Celle-ci a démarré avec l'encadrement de la saison précédente à savoir Patrick SIMON comme entraîneur du club et André CARNEC comme président. A noter que Jean Baptiste LAMOUR est le nouveau vice président.

Pour ce début de saison, Pouldergat Sports a obtenu des bons résultats lors des matchs amicaux : une défaite honorable face à Landudec/Guiler : 5 - 2, suivie d'une belle victoire à Pouldreuzic face au FC Bigouden puis une nouvelle défaite au Juch : 3 - 2. Enfin, lors du plateau de l'Amicale de Solidarité Pierre RIOU, ils ont joué contre Goulien (victoire 4 - 1)) et contre Poullan (lourde défaite 8 - 0).

Ensuite, pour le 1^{er} tour de la coupe de France, ils ont reçu leurs voisins et amis de Beuzec Cap Sizun. Cette jeune équipe, si elle est encadrée par des joueurs plus expérimentés, a les moyens de réaliser une jolie saison à condition de bien passer l'hiver. L'équipe B se met progressivement en place sous la houlette de Philippe LE BARS. Enfin, le foot loisirs repartira à la fin du mois avec certains renforts de poids. Par contre, toutes les portes restent encore ouvertes pour toute personne désirant pratiquer le ballon rond de 16 à 77 ans. Le championnat officiel reprendra ses droits le 7 septembre prochain avec la réception des deux équipes de Goulien Sports au stade Eugène DEUDE. Côté festif, le club s'est associé avec le comité d'animations pour organiser un grand bal populaire le 16 août dernier. Voir ci-dessous.

♦ Comité d'animation : un été tranquille mais réussi

Le comité d'animations a désiré reconduire sa collaboration avec Pouldergat Sports afin d'organiser un bal populaire au Théâtre de Verdure à proximité du lotissement du Stade. Ce bal était animé par Dédé FERZOU et était précédé d'un repas concocté par Gérard SCHAWINSKI et son équipe. Au menu : patates au lard, salade verte, glace, café. Malgré la qualité de cette soirée reconnue par tous les participants (repas modifiant les habitudes et superbement préparé, ambiance super, une météo excellente...), elle a connu un succès mitigé qui pose question : choix de la date ? Mauvaise communication ? Nombreuses fêtes aux alentours ? Motivation des Pouldergatois ? Les organisateurs se réuniront ensemble pour y trouver des réponses et solutions. Auparavant, certains membres du comité avaient donné un coup de main aux Fêtes Maritimes de Douarnenez au sein du service sécurité. Pour cette rentrée, les jeux pour tous du vendredi se poursuivent à la salle Ti An Holl de 14H00 à 16H00 et les ateliers cuisine auront lieu une fois par trimestre.

Ronan Kervarec

♦ An Diharzierien : vingt ans déjà

Le 2 août dernier, les Diharzierien ont animé la fête des vieux métiers sur le site de Kerdalaë. Après un début d'après-midi plutôt calme, le public s'est présenté en nombre pour découvrir ou redécouvrir les métiers et savoir-faire d'antan dans nos communes rurales :

- Battage à l'ancienne, arrachage de pommes de terre, broyage de l'ajonc actionné par un manège à cheval, fabrication de cordes, moulins à grain, forge, sciage de troncs de bois au harpon, tourneur sur bois et écrémage du lait.

Parmi les expositions, l'atelier de brodeuses locales, la collection privée des tracteurs miniatures d'un habitant de la commune et les nids de diverses espèces d'oiseaux, certains construits dans des endroits très originaux, ont connu un franc succès.

La tombola, toujours généreusement garnie, a obtenu l'engouement des visiteurs et les amateurs de crêpes, de café-gâteaux et de kouign-amann de Douarnenez ont pu se régaler.

Cette année la fête des vieux métiers, revêtait un caractère très particulier, l'association de Di harzierien célébrait ses 20 ans d'existence. Une exposition de photos retraçant l'aventure de Diharzierien sur ce laps de temps était présentée au public.

L'association fut créée en 1994, sous l'impulsion de Pierre LE FRIANT, Maire de la commune, suite aux dégâts causés par le terrible ouragan qui avait sévi en 1987, anéantissant les sentiers de randonnées aménagés à l'époque. Henri CLOAREC pris les rênes en acceptant la présidence. L'association est toujours restée fidèle aux missions inscrites dans l'article 1^{er} de ses statuts :

« La création, l'entretien, le balisage la promotion des chemins de randonnée pédestres et cyclistes sur le territoire de la commune ».

Aujourd'hui, les bénévoles de l'association se retrouvent un après-midi par mois pour entretenir les 30Kms de sentiers de randonnée toujours aussi prisés par les marcheurs et promeneurs. Dalc'h Mad et Glaziked Bihan, ont dansé une bonne partie de l'après-midi, accompagnés de biniou, bombarde et accordéon pour le plaisir de tous. L'association remercie toutes personnes, bénévoles, commerçants, artisans ainsi que les services techniques et administratifs de la mairie qui ont permis une nouvelle fois la réussite de la fête.

Les Diharzierien proposent de reconduire à partir du mois de septembre, les randonnées organisées chaque semaine, le jeudi et le samedi. Les annonces seront publiées dans les quotidiens locaux comme habituellement.

Raymond Midy

♦ Glaziked : place à l'avenir

Le bagad a connu des étés meilleurs que celui de 2014. Ainsi, au concours de Lorient, les hommes d'Erwan BARIOU ont fini à une honorable 11^{ème} place, victime plus d'un déficit d'effectif qu'une mauvaise prestation comme le démontrent les notes obtenues. Le cumul de toutes ces notes donne une moyenne générale de 13. Cependant, la relève se tient prête. En effet, le bagadig a terminé à la 6ème place de sa poule qualificative au concours de Carhaix obtenant même une 3ème place en batterie et n'allant jamais au delà de la 7ème place.

Lors des sorties estivales, l'ensemble du groupe (Bagadig, bagad et les Dalc'h Mad) a, entre autres, proposé sa traditionnelle soirée bretonne le 6 août dernier à la salle Ti An Holl pour raisons météo. Celle-ci était agrémenté d'un moules – frites – grillades.

Le public a répondu présent avec 350 repas servis et la bonne ambiance était de rigueur. Comme d'habitude, en ces périodes de rentrée, les Glaziked recherchent des amoureux de la musique bretonne et leurs proposent les cours de musique (bombardes, cornemuses et batterie) tous les week-ends à la salle Ti An Holl pour toutes les catégories d'âge. Si vous êtes intéressés, vous pouvez prendre contact avec Erwan BARIOU au 06 75 72 28 43 et sur bagad.bagadig-pouldergat@hotmail.fr. Enfin, tous les vieux journaux comme Ouest France, Le Télégramme, Paysan Breton, L'équipe...sont recueillis à la salle par le groupe. Il faut juste les mettre dans un sac jaune et les déposer, sous le auvent, à l'arrière de la salle Ti An Holl. ATTENTION : ne pas mettre les revues en papier glacé. N'hésitez pas à consulter le site du groupe : www.123siteweb.fr/glaziked-pouldregad.

Ronan Kervarec

Les Brèves

♦ Recensement

Bientôt 16 ans, pensez au recensement.

Le recensement citoyen est obligatoire.

Cette démarche facilite l'inscription sur **les listes électorales** et déclenche la convocation à la **journée défense et citoyenneté (JDC)**.

Tous les français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique – conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il

sera convoqué à la journée défense et citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement). Connaître cette étape et la faire connaître est important. **C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.**

♦ **La benne à déchets verts**

Semaine 38 : 15-09 au 21-09	Foennec Veur	Semaine 42 : 13-10 au 19-10	Kerguesten
Semaine 39 : 22-09 au 28-09	Pratanirou	Semaine 43 : 20-10 au 26 -10	STA – salle polyvalente
Semaine 40 : 29-09 au 05-10	Cimetière	Semaine 44 : 27-10 au 02-11	Foennec Veur
Semaine 41 : 06 -10 au 12 -10	Kervoannou	Semaine 45 : 03-11 au 09-11	Pratanirou

♦ **La gestion des déchets**

Douarnenez Communauté fournit les sacs d'ordures ménagères et les sacs jaunes de tri. Ils sont distribués, dans le courant du mois de janvier et février.

En cas d'oubli, vous pouvez les retirer le mercredi après-midi, de 13 h 30 à 17 h 00 à l'accueil de Douarnenez communauté.

Ordures ménagères (sacs noirs)

Cartons soufflés, papiers cadeaux, litières animales, couches, barquettes alimentaires, papiers gras ou salis, barquettes en polystyrène. Collecte le mardi.

Sacs jaunes de tri

Emballages et films en plastique, flacons et bouteilles en plastique, boîtes en carton et enveloppes, briques alimentaires, journaux, pubs, revues, etc, boîtes métalliques et aérosols.

Collecte le vendredi.

Les jours de collecte, déposez vos sacs, la veille, après 20 h00

Containers à verre (de couleur verte)

Bouteilles en verre, pots et bocaux en verre, les couvercles sont à jeter dans les sacs jaunes.

Containers semi enterrés

Le tri se fait avec les mêmes règles en fonction de la couleur des couvercles des contenants. Jaunes, verts et gris (pour les sacs noirs).

♦ **Les déchetteries de Douarnenez communauté**

La déchetterie de LANNUGAT (Douarnenez)

Ouverture du lundi au samedi :

de 9 h 00 à 12 h00 et de 14 h 00 à 18 00

Tél : 02 98 74 64 19

Fermée le dimanche et jours fériés.

La déchetterie de LESTRIVIN (Poullan sur mer)

Ouverture du lundi au samedi :

de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Tél : 02 98 74 53 96

Fermée le dimanche et jours fériés.

Seuls les particuliers de Douarnenez Communauté équipés du macaron sur leur pare brise ont accès aux déchetteries. Des macarons sont disponibles à l'accueil de Douarnenez Communauté.

Sont à déposer dans ces déchetteries



Encombrants :
matelas, canapé, etc.



Gravats :
Pierres, briques, etc.
Sauf le plâtre.



Métaux :
Acier, aluminium,
fer, fonte, etc.



Déchets verts :
Taille de haie, tonte
de pelouse, etc.



Cartons non mouillés



Bois non traité



Déchets d'équipements électriques
et électroniques : réfrigérateur, appareil
électroménager, télévision, ordinateur, etc.



Incinérables : cartons
souillés, vieux tissus



Les huiles de friture
et de vidange



Les piles
et batteries



Les ampoules



Les cartouches



Pots de peinture, vernis, colles,
résines, solvant,
produits acides et basiques,
produits phytosanitaires.



Les recyclables : journaux, flacons en plastique,
brique alimentaires, verre alimentaire, etc.



Les vêtements en bon état et en sacs fermés

Le comité de rédaction